

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Deux du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre DUPONT – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. José SEVERIEN (excusé) – Mmes Nadia CELINI – Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donné à Mme Renetta CO NSTANT) – Mmes Yane BEZIAT (excusée) – Madlise BERTILI (excusée) – MM. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA
VILLE DU GOSIER**

CM-2016-9S-DAF-88

Vu les articles L1611-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de budget primitif présenté par monsieur le Maire ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,



DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de budget primitif de la ville du Gosier comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	41 378 700,00 €
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 3 130 000 €)	3 780 000,00 €
Total	45 518 700,00 €
Recettes réelles	45 018 700,00 €
Recettes d'ordre	500 000,00 €
Total	45 518 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	12 404 900,00 €
Dépenses d'ordre	500 000,00 €
Total	12 904 900,00 €
Recettes réelles	9 124 900,00 €
Recettes d'ordre (dont virement de 3 130 000 €)	3 780 000,00 €
Total	12 904 900,00 €

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	45 518 700,00 €	45 518 700,00 €
Investissement	12 904 900,00 €	12 904 900,00 €
Total	57 348 600,00 €	57 348 600,00 €

Article 3 : D'approuver le programme d'actions de la ville pour l'exercice 2017, inscrit dans le cadre de ce projet de budget et joint en annexes et d'autoriser monsieur le maire à solliciter les partenaires en vue d'un accompagnement sur ces projets.

Article 4 : Monsieur le Maire, madame la Directrice Générale des Services, madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

16 JAN. 2017

Et publication ou notification
le

20 JAN. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT -

